

Garantie d'emprunt accordée à l'Association Sportive et Culturelle LA CITADELLE - Remise gracieuse de dette

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Association Sportive et Culturelle LA CITADELLE, dite LA CITA, créée en 1911, propose des activités sportives, récréatives et culturelles (gymnastique enfants et adultes, initiation aux arts du cirque, modern jazz, randonnée,...) à près de deux cents adhérents.

Elle utilise un gymnase sis au 9 rue de Pontarlier à Besançon, partie d'un ensemble immobilier vendu en 2009 à la Ville par la Région et pour lequel elle est titulaire d'un bail emphytéotique arrivant à terme le 31 décembre 2010.

L'Association y exerce l'ensemble de ses activités et loue en outre des créneaux horaires aux Lycées François-Xavier et Pasteur, au Cours Hôtelier et à diverses associations.

Le toit de ce bâtiment s'est effondré sous le poids de la neige le 13 décembre 1990. Un prêt de 152 449 € sera contracté pour sa reconstruction en 1992 auprès de la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique (Crédit Mutuel) dont le remboursement est arrivé à terme le 30 juin 2010 et qui était garanti conjointement par la Ville et le Département du Doubs à hauteur de 50 % chacun.

Depuis 1998, la forte baisse de fréquentation de cet équipement et des locations correspondantes a mis l'Association dans l'incapacité de rembourser plusieurs échéances, payées par les deux collectivités garantes à hauteur de 41 342,59 € pour le Département du Doubs et de 40 472,93 € pour la Ville.

Malgré l'arrivée à échéance du prêt susmentionné, la situation financière de l'Association reste précaire et deviendrait même fragile si la Ville exigeait le remboursement des sommes qui lui sont dues.

Pour permettre à cette association centenaire de maintenir et développer ses activités, il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'octroyer à LA CITA la remise gracieuse de cette dette de 40 472,93 € envers la Ville.

La dépense réelle correspondante sera mandatée au titre de l'exercice 2010 sur l'imputation 67.020.6748.20200 abondée d'un crédit de 40 473 € à la Décision Modificative n° 3 proposée au Conseil Municipal de ce jour.

Les crédits nécessaires à la reprise sur provisions d'actifs circulants constituées au fil des années pour constater la mise en jeu de la garantie d'emprunt sont également proposés à la même décision modificative n° 3 aux imputations 040.01.4962.20200 et 042.01.7817.20200 (mouvements d'ordre).

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à octroyer la remise gracieuse de la dette de l'Association LA CITA pour 40 472,93 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (2 abstentions) et de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder cette remise gracieuse de dette à l'Association LA CITA pour 40 472,93 €.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.